

Marché relatif à la réalisation du Plan de Déplacement Urbain (PDU) d'agglomération

Rapporteur : M. Jean-Claude ROY, Vice-Président

AVIS			
Commission n°4		Bureau	
séance du 26/10/04	favorable	séance du 19/11/04	favorable

Prévision budgétaire
BP 2005
Imputation : 2031.815

I Contexte

La C.A.G.B a pour obligation légale d'élaborer son Plan de Déplacements Urbains (P.D.U) afin de se mettre en conformité avec la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (S.R.U).

Cette démarche, que la C.A.G.B souhaite mener avec une forte volonté de communication et de concertation, concernera l'ensemble de l'aire de l'agglomération dans un souci de cohésion d'ensemble. L'ensemble des communes devra donc être impliqué dans cette démarche, et particulièrement celles qui ne sont pas couvertes par les P.D.U en vigueur actuellement.

Le service transport de la C.A.G.B n'étant pas dimensionné pour élaborer un P.D.U, il convient de lancer un appel d'offres visant à retenir un bureau d'étude accompagnant la démarche de l'élaboration à la validation du P.D.U.

II Objet du marché

La mission que la C.A.G.B souhaite confier à un bureau d'études consiste à réaliser « Le Plan de Déplacements Urbains de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon ».

Le P.D.U doit porter sur l'ensemble de l'agglomération. Les problématiques communales devront être réellement prises en compte.

III Durée du marché

Le marché est passé pour la durée d'élaboration du P.D.U d'agglomération, jusqu'à son approbation par la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon. L'élaboration se déroulerait de manière prévisionnelle de janvier 2005 à mars 2008.

IV Périmètre

Le périmètre d'étude est constitué principalement par le Périmètre des Transports Urbains (P.T.U) correspondant au périmètre de la C.A.G.B.

Toutefois la problématique des déplacements d'un secteur ne se bornant pas aux limites stricto sensu de celui-ci, l'analyse devra également intégrer les données concernant un périmètre plus étendu.

Ainsi, le P.D.U proposera un périmètre d'actions correspondant au P.T.U et un périmètre de réflexion correspondant au périmètre du SCoT. Les échanges au sein et entre ces deux périmètres devront être considérés,

Dans ce cadre, il conviendra d'intégrer également les données concernant les échanges avec le Nord Franche-Comté, les régions limitrophes et la Suisse.

V Phasage de l'étude

Il est attendu un travail en plusieurs phases. Le bureau d'études accompagnera le maître d'ouvrage dans chacune des phases ci-après définies, jusqu'à l'approbation du document final.

Phase I : « Diagnostic »

Le diagnostic présente les éléments d'analyse sur la situation actuelle.

Le degré d'approfondissement des différents éléments du diagnostic dépendra de leur importance, des problèmes qu'ils posent et du contexte local. Le diagnostic met en lumière les points forts et les dysfonctionnements. Cependant, le diagnostic ne doit pas se limiter à une approche descriptive : il produit une synthèse transversale des problèmes, en évalue la gravité et en détermine les origines.

Une analyse des compétences des différentes collectivités et de leurs effets induits devra être effectuée.

Le diagnostic présentera les tendances d'évolution «au fil de l'eau », en tenant compte de l'état actuel et des projets en cours sur l'agglomération.

L'objectif du diagnostic est de pouvoir éclairer les choix des solutions à mettre en œuvre et d'aider la collectivité à définir la finalité de son P.D.U.

Phase II : « Elaboration de scénarios»

Le scénario définit les objectifs et les moyens à mettre en œuvre pour parvenir à leur réalisation. L'élaboration de scénarios contrastés permettra d'approfondir le débat sur l'éventail des choix possibles en matière de politique globale de déplacements. Le bureau d'études n'aura pas à présenter de scénario « au fil de l'eau » dans cette phase, cela étant réalisé dans la phase I.

Pour chacun des scénarios retenus, il s'agira d'en définir les points forts et les points faibles, de les placer chacun dans une perspective de développement durable en estimant l'impact sur l'environnement et la qualité de vie des habitants. De même, leurs impacts sur les comportements de déplacement dans l'agglomération devront être considérés et analysés. Il s'agira également d'évaluer leur qualité de réponse par rapport aux objectifs retenus et par rapport à la loi.

La C.A.G.B souhaite que soient établis 3 ou 4 scénarios, allant au-delà d'une vision théorique de l'organisation des déplacements dans l'agglomération. Ceux-ci devront réellement être déclinés en objectifs stratégiques, en objectifs opérationnels et en actions à mettre en place répondant aux finalités du projet.

Phase III : «Projet »

Cette phase vise à analyser finement le scénario retenu en phase II. Elle présentera de manière précise les objectifs et actions du scénario retenu.

Le projet concernera l'ensemble de l'agglomération. La même attention et la même précision seront accordées à la périphérie qu'à la ville centre. Ce projet devra :

- déterminer une hiérarchisation des actions permettant de répondre aux objectifs ;
- établir un échéancier réaliste de mise en oeuvre opérationnelle ;
- définir et formaliser les partenariats ;
- évaluer le coût des réalisations
- tenir compte des capacités financières de la C.A.G.B et des partenaires pressentis ;
- proposer des indicateurs de suivi et d'évaluation de chaque objectif, ceci pour évaluer les actions entreprises, mais également leurs effets induits.

VI Option

Le bureau d'études accompagnera la C.A.G.B dans sa démarche de communication. Celle-ci concernera aussi bien le grand public, que les élus de l'agglomération, que les autres structures institutionnelles. Il s'agira de savoir à quel moment de la procédure et sous quelle forme (forums, exposition, articles de presses).

Cette prestation fait l'objet d'une option.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'engagement d'une procédure de consultation, selon les dispositions du code des marchés publics, liée à l'élaboration d'un Plan de Déplacements Urbains.

Pour extrait conforme,

Le Président